



Pour diffusion immédiate : 14 juillet 2008

Contact: Kevin Wong  
k.wong@ciph.com

## Titre : Les autorités québécoises maintiennent la date d'échéance du 2 octobre 2008 relativement à la vente de produits non certifiés

La Province de Québec va de l'avant et met en vigueur les changements au code de plomberie qui sont en cours d'élaboration depuis l'année dernière. L'ICPC, par le biais du Conseil consultatif de l'industrie de la plomberie, a recommandé à la Régie du bâtiment du Québec de reporter la date d'entrée en vigueur des nouveaux règlements pour permettre aux membres grossistes de liquider leurs inventaires existants avant l'entrée en vigueur du nouveau règlement. Le Conseil n'a pas réussi à obtenir que la date d'entrée en vigueur soit reportée à plus tard.

### À noter pour ceux qui font des affaires au Québec :

À compter du 2 octobre 2008, il sera illégal de vendre ou de louer du matériel, des appareils ou de l'équipement non certifiés devant être utilisé dans des systèmes de plomberie.

De plus, à compter du 2 octobre 2008, les nouveaux règlements sur la vente ou la location des systèmes de traitement de l'eau potable non certifiés ou approuvés entrent également en vigueur.

Les nouveaux règlements sont devenus officiels le 1<sup>er</sup> juillet 2008 dans les deux cas.

Pour obtenir plus d'information, lisez les documents en version PDF auxquels renvoient les liens ci-dessous.

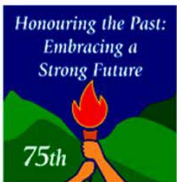
Matériel, appareils et équipement utilisés dans les systèmes de plomberie : <http://www.rbq.gouv.qc.ca/dirPublication/dirEntreprises/dirPlomberie/2222-42.pdf>

Dispositions touchant les systèmes de traitement de l'eau potable : <http://www.rbq.gouv.qc.ca/dirPublication/dirEntreprises/dirPlomberie/2222-43.pdf>

Veillez envoyer ces informations aux personnes de votre réseau qui travaillent dans les domaines de la vente, de la location et de la distribution dans la Province de Québec.

Pour obtenir plus d'information, communiquer avec Kevin Wong, à [k.wong@ciph.com](mailto:k.wong@ciph.com)

L'Institut canadien de plomberie et de chauffage est une association professionnelle sans but lucratif. Fondé à Montréal en 1933, l'Institut est un organisme vibrant déterminé à fournir à ses membres les outils nécessaires pour réussir dans les milieux compétitifs actuels. Plus de 260 entreprises sont membre de cette influente association industrielle canadienne : fabricants, grossistes, maîtres distributeurs, agents des manufacturiers et entreprises alliées, qui tous manufacturent ou distribuent les produits de plomberie, de chauffage hydronique, de traitement de l'eau, et autres produits industriels ou mécaniques. Les grossistes de l'ICPC exploitent plus de 600 entrepôts et salles d'exposition au Canada. Et les ventes totales de l'industrie excèdent les 4,6 \$ milliards. L'association a entre autres comme objectif de croître et d'influencer les politiques gouvernementales et les normes gouvernant les codes industriels, de fournir éducation et formation professionnelle pour l'industrie, de promouvoir l'image de l'industrie par les relations publiques et le réseautage, et d'encourager la production canadienne des produits de l'industrie pour les marchés domestiques et d'exportation.



295 The West Mall, Suite 330, Toronto, Ontario M9C 4Z4.

info@ciph.com, Fax. 416-695-0450, www.ciph.com, Tel. 1-888-ASK-CIPH (275-2474), 416-695-0447.